



# Lavilledieu

la lettre  
Février 2014 n° 39

## Le mot du Maire

Chères Villadéennes, chers Villadéens,

Lors de la cérémonie des vœux de janvier, j'ai eu l'occasion de vous annoncer l'organisation de nos rencontres annuelles de quartier courant février. Ces rencontres, que vous connaissez bien maintenant depuis 6 ans, nous permettront, grâce à la proximité des contacts qu'elles offrent, de vous informer directement de l'état des finances communales à la fin de 2013, des travaux effectués durant cette année écoulée et de faire le point de vos préoccupations, centrées en grande partie sur vos quartiers, sans exclure pour autant les problématiques plus générales qui se posent au village.

Vous trouverez ci-dessous les détails de leur organisation.

Le 23 mars, vous allez élire vos conseillers

municipaux, pour siéger au Conseil municipal de Lavilledieu et vos conseillers communautaires pour vous représenter au sein du Conseil de la communauté de communes « Berg et Coiron ».

Pour ces élections la loi électorale du 17 mai 2013 a profondément modifié le mode de scrutin de notre commune. Un résumé des principales modifications vous est donné au verso de cette « Lettre ». Pour ma part j'insisterai sur trois points essentiels :

- Au moment du vote, vous aurez un seul bulletin mais y figureront deux listes, l'une pour le Conseil municipal, l'autre pour le Conseil communautaire,
- Contrairement aux élections précédentes, le panachage n'est plus autorisé, sur l'une ou l'autre des deux listes. Vous votez en faveur

de listes entières que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote entier sera nul.

- Enfin vous devrez présenter une pièce d'identité pour voter.

**Faites un geste citoyen en venant voter.**

Très cordialement.  
Le maire.

**DERNIÈRE MINUTE !**  
Privas, Annonay, le Cheylard et Lavilledieu sont les 4 villes ardéchoises choisies pour accueillir les célébrations de la Commémoration du 70ème Anniversaire de la Libération de la France qui se dérouleront en août prochain.

## Les réunions de quartier

18, 19 & 20 février 2014

Comme annoncé par le Maire lors des vœux et comme chaque année, les réunions de quartier sont organisées les **mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 février 2014** à la salle des associations, route de Lussas à Lavilledieu.

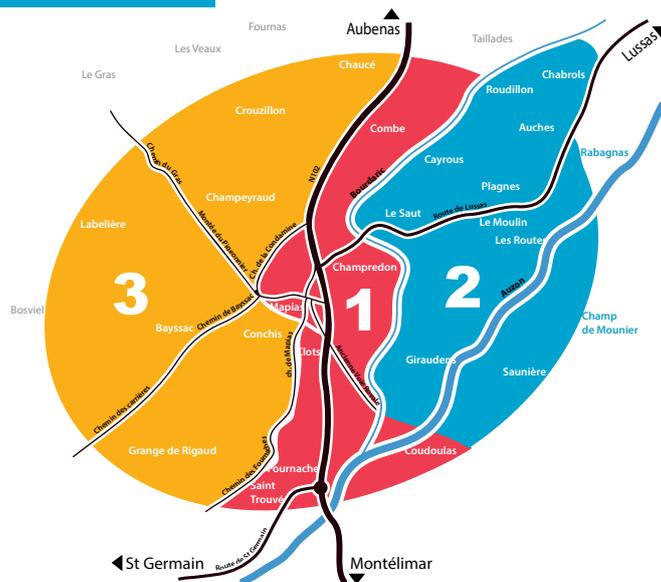
Les rencontres de quartier permettent de vous communiquer directement l'état des finances, l'avancement des travaux en cours et vous faire part des projets à venir. Ces rencontres sont également utiles pour que vous puissiez informer la municipalité de différents problèmes que vous pouvez rencontrer - et ainsi être au plus près de vos préoccupations - ou partager des projets, des idées qui vous tiennent à cœur.

Toutes les idées sont toujours les bienvenues, que ce soit en matière d'infrastructures, de finances, d'animations, de festivités, de sécurité, etc...

Le maire vous présentera le compte administratif de l'année 2013 et les projets à venir puis la discussion sera ouverte avec les habitants.

Comme nous l'indiquons chaque année, nous espérons des échanges enrichissants pour élaborer avec vous les priorités pour notre village et corriger certains projets en fonction de la capacité des finances communales.

Nous vous souhaitons nombreux à ces sixièmes rencontres de quartier. Le calendrier des rencontres est détaillé ci-contre. En cas d'empêchement pour la rencontre concernant votre quartier, vous serez le bienvenu pour la rencontre d'un autre quartier.



<b>1</b>	<b>Le Centre , De Coudoulas à Saint Trouvé</b> Le Village, la Buissière, la Chapelle, Champeyraud, Mapias, Coudoulas, les Fournaches, Saint Trouvé, les Clots.	<b>Mardi 18 février 2014 à 20h00</b> Salle des Associations - Route de Lussas
<b>2</b>	<b>Du Saut à Chabrols, De Rabagnas à Giraudens</b> Le Saut, le Cayrous, le Roudillon, Chabrols, les Auches, les Plagnes, Rabagnas, le Moulin, Giraudens.	<b>Mercredi 19 février 2014 à 20h00</b> Salle des Associations - Route de Lussas
<b>3</b>	<b>Bayssac, Des Bastides au Crouzillon</b> Bayssac, les Conchis, la Grange de Rigaud. Le Pigeonnier, les Bastides, Champeyraud, Crouzillon, Lot. les Chênes.	<b>Jeudi 20 février 2014 à 20h00</b> Salle des Associations - Route de Lussas

Dimanches 23 et 30 mars 2014

La nouvelle loi électorale introduit un certain nombre de changements pour les prochaines élections. Nous devons désormais tous nous y conformer.

## Vous allez élire, pour la première fois, vos conseillers communautaires.

Vous allez élire vos **19 conseillers municipaux** pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

De plus, cette année, vous allez également élire vos **4 conseillers communautaires - ainsi qu'un conseiller complémentaire** - qui vont représenter Lavilledieu à la Communauté de Communes Berg et Coiron.

Vous aurez un seul bulletin de vote mais celui-ci comportera d'une part les candidats aux fonctions de conseillers municipaux et d'autre part les candidats aux fonctions de conseillers communautaires. Vous voterez pour les deux en même temps !

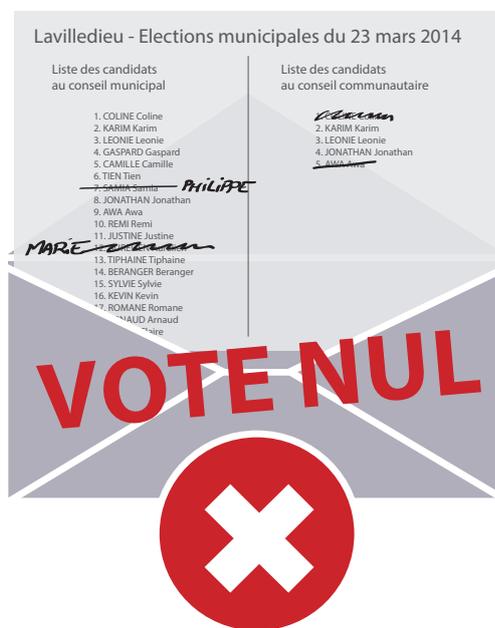
## Le panachage n'est plus autorisé : vous devrez voter pour une liste entière.

Le mode de scrutin change pour notre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire mais au scrutin de liste bloquée. Contrairement aux précédentes élections municipales :

- Vous ne pouvez plus ajouter un nom ou rayer un nom : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste entière que vous ne pouvez pas modifier.
- Tout bulletin modifié ou raturé d'une quelconque façon sera nul.

## Une pièce d'identité est désormais obligatoire pour voter

Vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter. Vous trouverez ci-contre la liste des pièces d'identité acceptées.



# Elections municipales 2014

Ce qui va changer

### PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES

- Carte nationale d'identité ou Passeport
- Permis de conduire
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ou Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat
- Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

## VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

N'HÉSITEZ PAS À PASSER À LA MAIRIE POUR OBTENIR DES PRÉCISIONS.

### Lavilledieu : La Lettre

Editeur : Mairie de Lavilledieu.  
Le Barry, 07170 Lavilledieu  
Directeur de la publication :  
Gérard Saucles (Maire)  
Périodique gratuit réalisé par nos soins.  
Imprimé sur du papier recyclé  
par [www.flyers-shop.com](http://www.flyers-shop.com)  
Ne pas jeter sur la voie publique.